



SHOWA 306

Conçus pour résister aux éléments tout au long de l'année, les gants d'extérieur 306 sont imperméables mais respirants pour garder les mains au sec tout en empêchant la perte d'adhérence due à la transpiration. Un revêtement en latex sur la paume et le bout des doigts assure la préhension et la précision tactile en cas d'activités par tous les temps. L'absence de couture garantit le confort et évite les irritations de la peau en cas de port prolongé.



BÉNÉFICES

- Respecte la peau
- S'adapte à la forme de la main
- Flexible
- Dextérité améliorée
- Respirant
- Résiste à l'eau
- Excellente préhension
- Sans couture

CARACTÉRISTIQUES

- Ergonomique
- Revêtement en mousse de latex aérée
- Double revêtement en latex
- Poignet élastique

INDUSTRIES



Construction



Exploitation Minière

RISQUE



Usage Général

Liquids

NORMES ET CERTIFICATS

Cat II

EN 388:2016



2121X

EN 420: 2003+A1:2009

TACHES ET APPLICATIONS

- Manipulation d'équipements lourds
- Signalisation
- Pose de briques
- Drainage, tuyauterie
- Gouttières et tuyaux d'évacuation
- Isolation
- Plomberie
- Membranes de toitures
- Lavage et nettoyage
- Entretien de piscines/étangs

CONTACTEZ-NOUS





EMBALLAGE

- Paire par polybag: 10
- Polybags par caisse: 12
- Paire par caisse: 120

LONGUEUR

240 - 270mm

REVÊTEMENT

- Latex
- Mousse de latex

TAILLES

6/S | 7/M | 8/L | 9/XL | 10/XXL

COULEUR

• Bleu

MATÉRIAU

- Nylon
- Polyester
- Sans couture

TECHNOLOGIE

BREATHEX FOAM

MODE D'EMPLOI

Les gants offrent une protection contre les risques chimiques et mécaniques indiqués. N'utilisez pas de gants présentant des signes d'usure. Si nécessaire, nettoyez la surface extérieure du gant à l'eau. Jetez les gants usagés conformément aux réglementations locales. Ne portez pas de gants en cas de risque d'emmêlement avec des pièces mobiles de machines.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les descriptions, caractéristiques, applications et photos sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement contractuel. Le fabricant se réserve le droit d'apporter toutes les modifications qu'il juge nécessaires.